



Organisateur : Comité des Fêtes de Fretigney-et-Velloreille
Adresse : Mairie, 21 grande rue, 70130 FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE
Infos : 06.03.88.09.72 / comitedesfetes.fretigney@gmail.com

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : Tél. :

Demeurant à :

Titulaire de la pièce d'identité suivante :

Nature : N° :

Délivrée le :/...../..... Par :

Propriétaire du véhicule immatriculé :

Exposant du vide-greniers de Fretigney-et-Velloreille du 5 mai 2024,

Longueur de l'emplacement :m

Déclare sur l'honneur :

En tant que commerçant :

Être régulièrement déclaré

Me conformer à la réglementation spécifique de cette vente au déballage

En tant que particulier :

Vendre uniquement des objets personnels et usagés

Ne pas avoir participé à plus d'une autre vente de même nature dans l'année

Date et lieu de la dernière participation :

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation applicable et des risques encourus désignés en cas de fausse déclaration.

Fait à : le :

Signature à faire précéder de la mention
« lu et approuvé »

Cette attestation doit être renvoyée à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Joindre : - Une photocopie de la pièce d'identité ou passeport
- Une copie de la carte de commerçant pour les professionnels en cours de validité
- Un chèque du montant de votre emplacement à l'ordre du Comité des Fêtes de Fretigney



Règlement du vide-greniers du Comité des Fêtes de Fretigney-et-Velloreille

Article 1 :

Les horaires de fonctionnement du vide-greniers sont :

- De 7h00 à 8h00 au plus tard : mise en place des stands
- De 8h00 à 17h00 : déroulement du vide-greniers
- À partir de 17h00 : démontage des stands

Article 2 :

Le vide-greniers est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets d'occasion et aux professionnels régulièrement déclarés hors alimentaire.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société qui ne se serait pas acquittée de ses obligations.

De même, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Article 3 :

Le prix de l'emplacement est fixé à 2 € le mètre linéaire.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ EN PRIORITÉ

Emplacement minimum : 2 mètres linéaires

Article 4 :

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet :

- Pour les particuliers : de l'attestation Vide-Greniers Particulier, de la photocopie de la pièce d'identité (et ce règlement signé à présenter le jour même).
- Pour les professionnels : de l'attestation Vide-greniers Professionnel et de la photocopie de la carte professionnelle en cours de validité (et ce règlement signé à présenter le jour même).

Accompagnés du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Fretigney.

Le tout sera envoyé ou remis à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes de Fretigney, en Mairie, 21 grande rue, 70130 Fretigney-et-Velloreille

Article 5 :

À leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Tout mouvement de voiture est interdit dans l'enceinte du vide-greniers de 8h00 à 17h00.

Article 6 :

Les objets exposés et vendus sont sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur de sécurité et conformité des biens (pas de vente d'animaux, de nourriture, de produits de contrefaçon, de produits inflammables...).

Article 7 :

Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 8 :

Le Comité des Fêtes de Fretigney s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation : presse, affiches, radios...

Signature :

Précédée de la mention "lu et approuvé"